



# APPEL A PROJETS 2021 CONTRAT DE VILLE D'ELNE

« CŒUR D'HELENAE »

DOCUMENT DE  
CADRAGE



## **TABLE DES MATIERES**

1-	<b>PREAMBULE</b> .....	p.2
2-	<b>QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?</b> .....	p.2
3-	<b>LE QUARTIER PRIORITAIRE D'ELNE « CŒUR D'HELENAE »</b> .....	p.3
4-	<b>LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER « CŒUR D'HELENAE » D'ELNE</b> .....	p.4
	• Le pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » .....	p.4
	• Le pilier « RENOUVELLEMENT URBAIN ».....	p.5
	• Le pilier « COHESION SOCIALE ».....	p.6
	• Les axes transversaux.....	p.6
5-	<b>L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE D'ELNE</b> .....	p.7
6-	<b>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJETS 2021</b> .....	p.7
	• Les priorités territoriales de la commune d'Elne pour l'année 2021.....	p.8
	• Domaines d'interventions et priorités pour l'Etat.....	p.9
	• Domaines d'interventions et priorités pour la Région Occitanie.....	p.10
	• Domaines d'interventions et priorités pour le Département.....	p.10
	• Domaines d'interventions et priorités pour la CCACVI.....	p.11
	• Domaines d'interventions et priorités pour la CAF.....	p.12
7-	<b>CALENDRIER DES DÉPÔTS DES DOSSIERS</b> .....	p.14
8-	<b>REPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN</b> .....	p.15

## **1- PREAMBULE**

La réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, officialisée par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini les quartiers prioritaires à partir d'**un critère unique de sélection : le niveau de revenu des habitants.**

Dès 2014, l'État, la Communauté de Commune Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la Commune d'Elne appuyés par de nombreux partenaires, se sont saisis de cette dynamique qui a conduit, au terme d'un large travail de diagnostic partagé, à la signature du **Contrat de Ville « Cœur d'Helenaë »**.

## **2- QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?**

Les contrats de ville constituent **le cadre unique** de mise en œuvre de la **politique de la ville** :

Ils répondent à la fois à **des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.**

Ils permettent de **formaliser les engagements** pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires institutionnels au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ils s'appuient sur un **projet de territoire** et tiennent également compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement. Le projet de territoire est porté par la commune d'Elne.

***La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.***

***Elle est conduite par l'État et par les collectivités territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.***

***(Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale)***

**Un Contrat de ville a été signé le 2 novembre 2015 à Elne, initialement pour 5 ans. La durée du Contrat est prolongée de deux ans jusque fin 2022.**

**L'appel à projets pour l'année 2021 prend en compte** les objectifs de ce Contrat de ville et **du protocole d'engagements réciproques et renforcés.** Mais des choix ont été opérés par l'État et par les collectivités territoriales pour prioriser les objectifs auxquels les opérateurs sont invités à répondre par leurs projets d'action. **L'appel à projets veut répondre à des enjeux et des objectifs non couverts par le Droit Commun.**

Cette campagne 2021 s'inscrit pleinement dans la stratégie ambitieuse qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre il ne pourra pas s'agir d'une simple recherche de parité. La place des femmes devra être présentée de façon explicite.

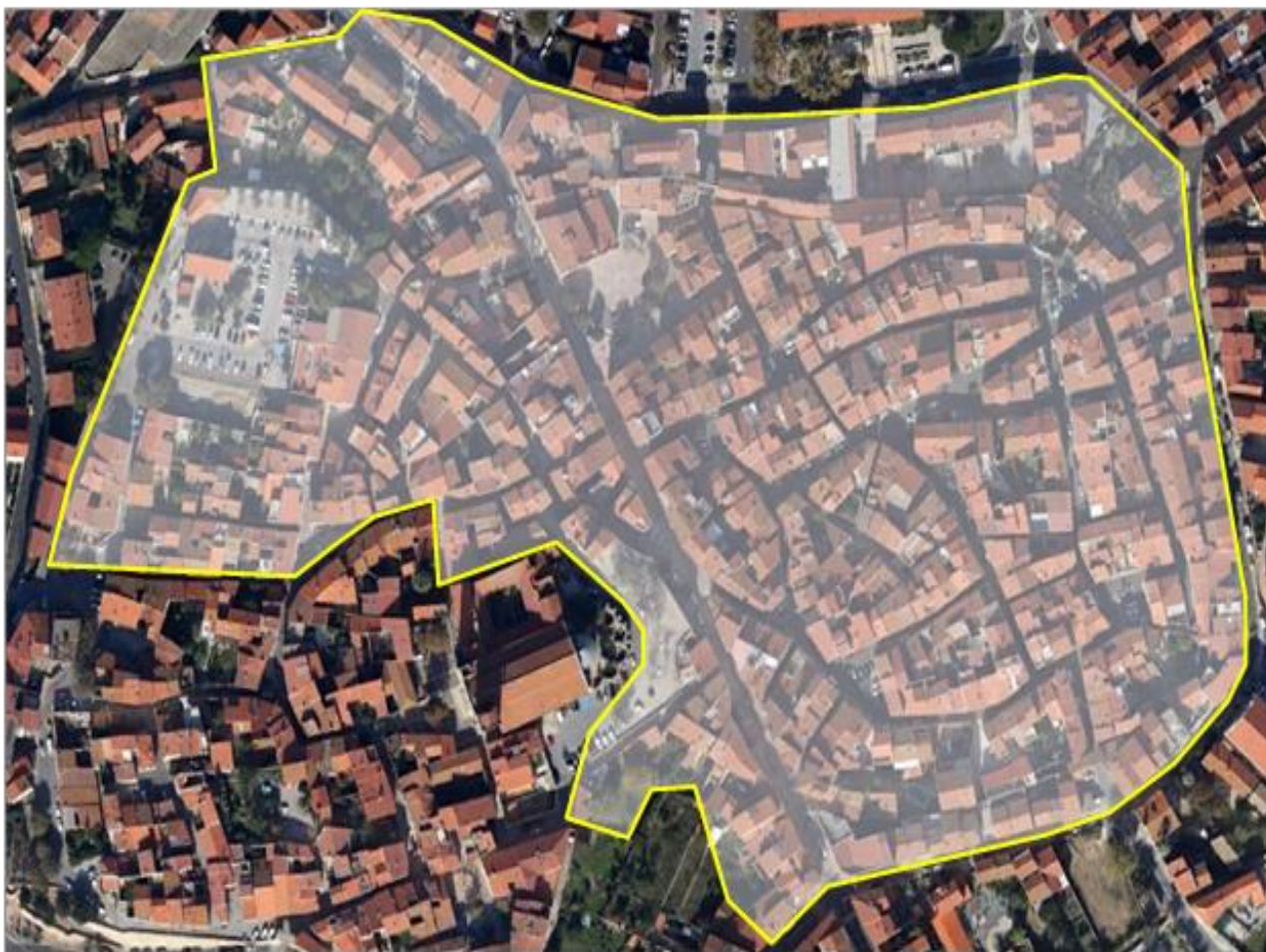
Les actions qui mettent à l'honneur la citoyenneté et en particulier la civilité, le civisme et la solidarité seront également privilégiées.

Enfin, une attention toute particulière sera portée aux actions partenariales et aux mises en synergie (associations, institutions, entreprises, habitants, conseil citoyens).

### **3- LE QUARTIER PRIORITAIRE D'ELNE « CŒUR D'HELENAE »**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un périmètre, le **quartier prioritaire**, qui se compose d'un **quartier réglementaire**, identifié « rue par rue » et d'un **quartier vécu** qui correspond aux équipements utilisés par les habitants du quartier prioritaire.

#### *Le quartier « Cœur d'Helenaë » – Quartier réglementaire*



Si vous souhaitez savoir si une adresse est située dans le quartier prioritaire, utilisez le système d'information géographique de la politique de la ville du Ministère de la Ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>



#### **4- LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER « CŒUR D'HELENÆ » D'ELNE.**

- Le pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

<b>AXE STRATÉGIQUE</b>	<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>INTITULE DES ACTIONS</b>
<b>I. Accompagner les parcours professionnels</b>	I.1.Lever les freins à l'emploi I.2.Apporter une réponse adaptée aux parcours I.3.Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi	-Apporter une réponse adaptée en termes de formation et de gestion des ressources humaines -Accompagner les publics vers l'emploi
<b>II. Renforcer le dynamisme économique</b>	II.1.Soutenir l'entrepreneuriat, l'économie sociale et le circuit court et favoriser l'émergence de réseaux professionnels II.2.Redynamiser la Rue Nationale	-Redynamiser le cœur de ville -Lieu ressource d'appui à l'entrepreneuriat – Maison de projets -L'agriculture comme vecteur de développement local
<b>III. Soutenir l'attractivité touristique en valorisant nos atouts patrimoniaux</b>	III.1.Penser une nouvelle stratégie touristique imbriquée dans les atouts communautaires III.2.Travailler sur une communication modernisée et dynamique en cohérence avec le territoire	-Construire une offre différente en s'appuyant sur les atouts spécifiques du territoire -Engager une concertation citoyenne sur la place de la voiture en cœur de ville -Accentuer la communication sur l'attractivité et les atouts du territoire -Développer l'attractivité vers un tourisme « vert » favorisant les déplacements doux. -Droits des terrasses

- Le pilier « RENOUVELLEMENT URBAIN »

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INTITULE DES ACTIONS
<b>I. Donner un habitat de qualité pour tous</b>	I.1. Mieux repérer l'habitat problématique I.2. Mettre en place des actions ciblées en corrélation avec la politique communautaire de l'habitat I.3. Rénover ou créer des logements adaptés dans le cadre du PLH intercommunal Communautaire	-Réparer l'habitat en souffrance et diversifier les propositions de logements
<b>II. Lutter contre l'isolement et la carence de lien social</b>	II.1. Redonner des espaces de vie et de partage II.2. Repenser la mobilité et le stationnement en cœur de ville II.3. Permettre l'unité du quartier, sa liaison au reste de la ville ainsi qu'au territoire	-Amélioration du cadre de vie et de la mobilité en cœur de ville -Marche exploratoire
<b>III. Redynamiser le centre-ville par le biais d'équipements publics moteurs</b>	III.1. Nouvelle stratégie pour le cœur de ville imbriquée dans la stratégie communautaire	-Équipement public moteur : la Salle Hélène -Équipements publics moteur : la Maison de Projets

- Le pilier « COHESION SOCIALE »

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULE DES ACTIONS
<b>I. Agir pour une meilleure réussite éducative</b>	I.1.Mieux accompagner les parcours scolaires I.2.Consolider le lien école-famille I.3.Soutien à la fonction parentale	-Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) -Atelier Parents/Enfants -Café des parents -Actions Parents/Enfants 0 à 3 ans
<b>II. Favoriser l'accès aux droits, outil d'inclusion sociale</b>	II.1.Accès à la santé II.2.Favoriser la maîtrise de langue française II.3.Accès aux Droits II.4.Accès à la culture	-Création d'un centre municipal de santé -Atelier santé ville -Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) -Atelier socio-linguistique -Permanence partenaires -Atelier numérique -Le goût des autres -Micro Folies
<b>III. Mener des actions de prévention</b>	III.1.Réactiver le CLSPD III.2.Amplifier la prévention par l'accès au sport des jeunes III.3.Promouvoir l'engagement des jeunes	-Action de prévention -La prévention par l'accès au sport -Prévention par l'engagement des jeunes -Sécurité routière

- **Les axes transversaux**

Les actions du Contrat de ville d'Elne doivent prendre en compte les quatre axes transversaux de la Politique de la Ville :

- **Le Conseil Citoyen,**
- **La jeunesse,**
- **L'égalité Femme/Homme,**
- **La lutte contre les discriminations.**

Les opérateurs retenus devront respecter rigoureusement ces axes transversaux dans la mise en œuvre et la gouvernance de leurs projets.

Nota : un Conseil citoyen a été mis en place, en appui du Contrat de ville d'Elne. Il a pour rôle de favoriser, faire émerger, stimuler l'initiative citoyenne des habitants du quartier prioritaire. C'est une instance de collecte et de recueil de la parole des habitants. Il pourrait être opportun de solliciter le Conseil Citoyen dans la phase d'élaboration de votre projet afin de solliciter l'avis de ses membres et de bénéficier de leur expertise d'usage.

**Contact :** [conseilcitoyenelne66200@gmail.com](mailto:conseilcitoyenelne66200@gmail.com)

## **5- L'ÉVALUATION À MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE D'ELNE.**

Le rapport à mi-parcours proposé a pour ambition d'évaluer le Contrat de Ville « Cœur d'Helenae » d'une part concernant la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions défini par les partenaires et, d'autre part, concernant l'appréciation du fonctionnement du contrat, plus particulièrement sur les questions de gouvernance.

Le rapport d'évaluation peut être transmis sur demande auprès de la Commune d'Elne.

## **6- LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJETS 2021.**

Contexte : La crise sanitaire a lourdement impacté la société ainsi que notre rapport à celle-ci. Les relations sociales qu'elles soient familiales ou amicales ont été impactés. La crise qui fait suite à l'apparition de la Covid-19 est venue exacerber les inégalités et le décrochage des quartiers prioritaires. Les difficultés subies par les habitants se sont accrues et sont d'autant plus visibles : isolement et rupture du lien social, accentuation de la précarité, difficulté à satisfaire les besoins de première nécessité comme l'alimentation, fracture numérique...

Les actions proposées au titre des différents dispositifs de la Politique de la Ville doivent impérativement concerner les habitants du quartier réglementaire :

- soit dans le **quartier prioritaire**,
- soit pour des équipements et des services situés hors de ce quartier, mais au bénéfice des habitants du quartier prioritaire d'Elne.

Cet Appel à Projet s'inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale qui s'est traduite par la signature d'un Protocole d'engagement renforcés et réciproques validé et le plan de relance.

- **Les Priorités territoriales de la commune d'Elne pour l'année 2021 :**

Les axes stratégiques du Contrat de ville d'Elne sont articulés autour de 3 piliers thématiques. Pour chacun de ces 3 piliers, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiés comme prioritaires et nécessitant des crédits spécifiques, le droit commun ne permettant pas d'y répondre. Ces actions sont décrites ci-après, par orientations stratégiques et par objectifs opérationnels. Les opérateurs sont invités à proposer des projets répondant à ces orientations et ces objectifs.



<b>Priorités Territoriales</b>	<b>Priorités 1</b>	<b>Priorités 2</b>	<b>Priorités 3</b>
<b>Cohésion Sociale</b>	<p><b><u>Santé</u></b>  -Prévention conduites addictives (nutrition, alcool, stupéfiants, écran...). (atelier santé ville).  -Promo et protection de la santé mentale (CLSM)  -Accessibilité aux soins pour tous (CMS)</p>	<p><b><u>Soutien aux personnes précaires</u></b>  <b><u>Réussite éducative et Lutte contre la fracture numérique</u></b>  -Atelier numérique  -CLAS  -Projet UPVD</p>	<p><b><u>Accès au droit et l'inclusion sociale par la culture et le sport</u></b></p>
<b>Développement Économique</b>	<p><b><u>Valoriser l'attractivité économique et touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire</u></b>  -créer des synergies entre les différents acteurs économiques du territoire</p>	<p><b><u>Accompagnement des entreprises, des porteurs de projets</u></b></p>	<p><b><u>Soutien aux commerces de proximité</u></b>  Économie circulaire et circuits courts  Création d'une plateforme locale  Apporter un soutien aux acteurs du territoire en leur donnant les moyens de valoriser et de faire émerger des initiatives originales</p>
<b>Cadre de vie</b>	<p><b><u>Projets avec les écoles</u></b>  (projets artistiques et culturels)  <b><u>Jardins partagés</u></b>  (projets avec les écoles + adultes)</p>	<p><b><u>Ateliers participatifs</u></b>  -Rendre attractif le QPV  -Embellissement de la route nationale (trompe œil façades, verdissement)</p>	<p><b><u>Sécurité</u></b>  -réintroduction des services de la Police Municipale en cœur de ville  -Priorisation des déplacements doux</p>

- **Orientations pour les services de l'Etat :**

Les attentes pour 2021 :

Volet citoyenneté, lien social

- Accompagnement social, médiation, occupation de l'espace public,
- Apprentissage du français et des valeurs Républicaines,
- L'accès aux droits sociaux et la lutte contre l'illectronisme.

Volet éducation

- Actions visant à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- Actions visant à consolider les acquis scolaires (accompagnement scolaire, devoirs faits ...),
- Actions d'accompagnement personnalisé des élèves (tutorat, parrainage ...),
- Actions d'accompagnement des familles à l'usage du numérique,
- Actions visant à favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et à renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants,
- Transmission des valeurs civiques de la République.

Volet emploi, insertion, formation et développement économique

- Actions de repérage des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études,
- Actions d'accompagnement en lien avec les équipes de Pôle Emploi,
- Actions de promotion de l'apprentissage auprès des jeunes du QPV,
- Actions permettant de découvrir les métiers en tension et les découvertes in situ des métiers (bancs d'essai, plateaux techniques, visites en entreprises, période de mises en situation en milieu professionnel),
- Actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans le QPV,
- Actions permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle (apprentissage de la langue, des savoirs fondamentaux pour intégrer une entreprise, mobilité, garde d'enfants ...),
- Actions encourageant le lien entre développement économique et nature urbaine (jardins partagés, agriculture urbaine ...).

Volet santé

- Actions de lutte contre les conduites addictives,
- Actions de promotion du sport-santé pour lutter contre l'inactivité physique,
- Actions de prévention en matière de santé y compris de santé mentale,
- Actions de prévention des violences intra-familiales,
- Actions de lutte contre les représentations sexistes.

Volet habitat et cadre de vie

- Actions visant à favoriser la tranquillité résidentielle,
- Actions de valorisation de l'espace public.

## Volet inclusion par la culture et le sport

- Actions permettant l'accès à la culture et la pratique culturelle,
- Actions sport-santé (activités sportives favorisant la prévention, le bien-être),
- Activités qui ciblent la pratique sportive féminine pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme/homme.

### • **Domaines d'interventions et priorités pour la Région Occitanie :**

La Région mobilisera les dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le dispositif spécifique Politique de la Ville adopté lors de la Commission Permanente (CP) du 13 octobre 2017 et modifié par la CP du 11 octobre 2019. Les objectifs de la Région sont de concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale, notamment dans les domaines de l'emploi, la formation professionnelle, du développement économique, de l'insertion par la culture et par le sport...

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront en faveur majoritairement des habitants des quartiers prioritaires en les impliquant autour de l'action et devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018).

Enfin, s'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneurière, la Région poursuivra son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise, sous la forme d'un appel à projets. Date prévisionnelle de dépôt des dossiers : du 11/12/2020 au 22/01/2021.

**/ !\ Nouveauté 2021 : Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : [Accéder à la plateforme "Mes aides en ligne"](#).**

**Ou <https://mesaidesenligne.laregion.fr>**

Les associations ne pouvant pas, pour des raisons exceptionnelles, déposer leur dossier en ligne peuvent transmettre leur demande par voie postale à Madame la Présidente du Conseil régional (Hôtel de Région Montpellier, DATRM/Service politique de la ville, 201 avenue de la Pompignane, 34 064 Montpellier cedex 02). Le contenu du dossier de demande de financement devra comprendre à minima un courrier de sollicitation, le Cerfa ainsi qu'un RIB.

### • **Domaines d'interventions et priorités pour le Département des Pyrénées-Orientales :**

Le Département est engagé sur la commune d'Elne à travers son schéma départemental des solidarités ainsi que qu'au titre du Plan Pauvreté Précarité pour le renforcement de mesures à destinations des plus démunis ou la réalisation de nouvelles actions. A ce titre les bénéficiaires de la commune vont bénéficier d'une expérimentation qui vise à

renforcer l'accompagnement vers l'emploi et la formation qualifiante. Cette opportunité appelée « Garantie d'Activité Départementale » est localisée exclusivement sur le territoire du Tech et concernera plus de 200 personnes par an. A cet accompagnement renforcé, d'autres dispositions départementales devront faciliter les relations entre les employeurs d'Elne et les chercheurs d'emploi de la commune. Pour les personnes ne pouvant plus ou pas encore s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle, il paraissait nécessaire de les aider à trouver une place valorisante au sein de la société. Ainsi le Département va promouvoir le bénévolat auprès des bénéficiaires du RSA par l'intermédiaire du Gréta, prestataire qui les accompagne dans cette démarche

Le Département maintien sur la commune les missions du Département avec 2 sites dédiés sur Elne.

- Soutien à la parentalité dès la grossesse par l'intervention de la sage-femme. Suivi médical des enfants et conseils aux parents par le médecin et de puéricultrice. Le département dispose sur Elne de locaux adaptés à ces missions.

- Accompagnement à la parentalité pour les parents d'enfants plus âgés mais mineurs par des éducateurs spécialisés et des assistantes sociales.

- Mise en protection des enfants si nécessaire.

- Faciliter l'accès aux droits, accompagner les usagers dans la réalisation de démarches ou la gestion de leur difficulté grâce aux soutiens des agents administratifs présents quotidiennement sur l'antenne d'Elne, des assistantes sociales et des Conseillères en Economie Sociale et Familiale.

- soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur projet de vie ou leur insertion professionnelle grâce à une équipe de professionnels dédiés (« conseiller d'insertion » et « Chargé d'Accompagnement Emploi »)

- informer les seniors, prévenir la perte d'autonomie grâce à l'intervention du CLIC qui tient des permanences et co-anime des manifestations d'information et de prévention de perte d'autonomie de lutte contre l'isolement et la fracture numérique.

- faciliter le maintien à domicile pour les personnes âgées, rester vigilants aux plus vulnérables. Ces missions sont réalisées par des assistantes sociales et infirmiers. Le département soutien aussi les personnes en difficulté financière accordant l'Aide Sociale qui financera une partie du coût d'un EHPAD. Faciliter la coordination l'intervention des organismes qui interviennent dans des situations complexes au domicile des personnes âgées. Cette mission est confiée aux gestionnaires MAIA.

- **Domaines d'interventions et priorités pour la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) :**

Domaine d'intervention :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Actions de développement économique
- Organisation et ou coordination des loisirs éducatifs pour les 6-18 ans

- Accueil des enfants de moins de 6 ans
- Soutien aux associations dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville

#### Priorités/conditions:

- Gestion et suivi de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).
- Lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale (OPAHi).
- Élaboration, animation et suivi du Plan Partenarial de Gestion (PPG)de la demande de logement et d'information du demandeur.
- Création d'un pôle entrepreneurial communautaire.
- Cofinancement de la maison de projet incluse dans le quartier prioritaire et partenariat au titre du développement économique.
- Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF.
- Offre de services équilibrée sur le territoire communautaire (ALSH maternel, Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Gestion des Relais d'Assistants Maternelles).
- Projet global d'intérêt communautaire (ALSH élémentaire, Accueils de loisirs adolescents, Points d'information Jeunesse).

- **Domaines d'interventions et priorités pour la C.A.F. des Pyrénées-Orientales :**

#### Concernant la petite enfance :

- Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places (objectif spécifique zone prioritaire), tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant
- Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil de tous les enfants (Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif, adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires)

#### L'enfance et la jeunesse :

- Poursuivre le soutien aux ALSH, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité (handicap)
- Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale
- Faciliter l'accès aux loisirs des enfants
- Dynamiser les départs en vacances des enfants
- Encourager une évolution qualitative de l'offre jeunesse en soutenant la professionnalisation de l'accompagnement proposé aux adolescents et en proposant des modalités de fonctionnement plus souples et adaptées aux aspirations des jeunes,
- Renforcer la présence éducative sur internet via la démarche « promeneurs du net »
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie
- Développer des actions en lien avec l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble

La parentalité :

- Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale (arrivée de l'enfant, adolescence, ruptures familiales)
- Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer leur promotion
- Favoriser la mise en place sur le territoire d'un panier de service dans le cadre du soutien à la parentalité (Lieu d'Accueil Enfants Parents, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, adhésion au Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents et développement d'actions de soutien à la Parentalité)

Le logement :

- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, les actions en matière de prévention des expulsions, de lutte contre l'habitat non décent, l'aide aux ménages pour le maintien dans un logement décent

L'animation de la vie sociale :

- Soutenir et accompagner le centre social dans la mise en œuvre de son projet,
- Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par le centre social,
- Développer des actions visant à lutter contre la fracture numérique, des actions de promotion de la laïcité



## **7- CALENDRIER DES DÉPÔTS DES DOSSIERS.**

Chaque réponse à l'appel à projets du contrat de ville d'Elne se fera sous **deux formats**:

- **Saisir le dossier sur la plateforme DAUPHIN** via le site du CGET (cget.gouv.fr onglet aides et subvention/politique de la ville) ou via le portail Dauphin (portail.dauphin.gouv.fr).
- **Transmettre une copie numérique par mail** à [celinecorbec@ville-elne.fr](mailto:celinecorbec@ville-elne.fr)

**au plus tard le vendredi 05 février 2021**

<b>CALENDRIER INDICATIF - APPEL A PROJETS 2021</b>	
<b>15 décembre 2020</b>	<b>Diffusion de l'appel à projets</b>
<b>Du 15 décembre au 05 février 2021</b>	<b>Accompagnement des porteurs de projets par l'équipe projet du Contrat de ville</b>
<b>05 février 2021</b>	<b>Date limite de réception des projets</b>
<b>mi-février/ mi-mars 2021</b>	<b>Réunions du Comité technique – instruction des dossiers</b>
<b>Fin mars 2021</b>	<b>Sélection des projets retenus dans la programmation du Contrat de ville</b>
<b>Début avril 2021</b>	<b>Conférence des financeurs – instruction des dossiers par les institutions qui les financent</b>
<b>Début avril 2021</b>	<b>Notification des subventions aux porteurs de projet</b>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

### Points d'attention à destination des porteurs de projets

**1 - Pour demander une subvention politique de la ville dans le portail DAUPHIN** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les différents partenaires sollicités pourront consulter votre dossier directement sur la plateforme DAUPHIN.

Toutefois, pour **toute demande de cofinancement au Conseil Départemental et/ou à la Région**, il convient de saisir votre dossier sur leurs portails respectifs : : [http://www.pass66.fr/1033-demander\\_une\\_subvention.htm](http://www.pass66.fr/1033-demander_une_subvention.htm) (pour le CD) et/ou <https://mesaidesenligne.laregion.fr> (pour la Région).

**2 – Votre demande est déposée dans le cadre de la Politique de la ville** et relève du **contrat de ville : 66 – CA des Albères et de la Côte Vermeille – page 31 du Guide**

**3 – La localisation de votre action – Page 33 du Guide**

Il est impératif de **citer le Quartier Politique de la Ville concerné par l'action : ELNE Centre Ville**

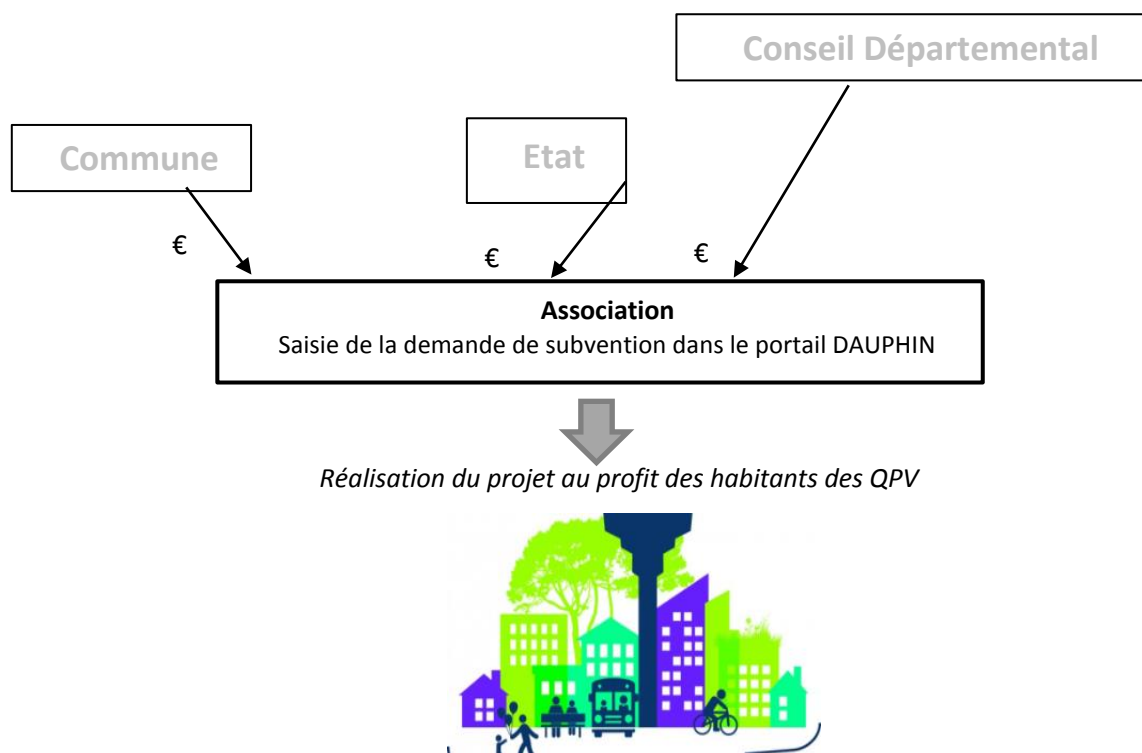
**4 – Le budget prévisionnel de l'action – Pages 36 à 43 du Guide**

- le **millésime du budget sera 2021**, quelle que soit la période de réalisation de l'action (année civile ou année scolaire),

- un **cofinancement** est indispensable

- pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Politique de la ville, Education Nationale, DRAC, DIRECCTE...), la Ville d'Elne, la Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris, la CAF, le Conseil Départemental, la Région...

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN,

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Pour la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville, cliquez sur l'icône



puis dans la zone de recherche :

1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet

2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - ETAT-POLITIQUE-VILLE** »

3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat en charge de la politique de la ville.

Autre exemple pour l'État : pour la DRAC, sélectionnez « **MINISTERE-CULTURE** »

**Pour les autres financements que vous souhaitez solliciter :**

**Auprès du Département, cliquez sur l'icône**  **puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - PYRENEES-ORIENTALES (DEPT)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Auprès de la commune, cliquez sur l'icône**  **puis dans la zone de recherche**

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **ELNE 66200** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

### 5 - **Attestation sur l'honneur** – Pages 47 à 49 du Guide

Pour officialiser votre demande, vous devez télécharger, remplir et signer l'attestation sur l'honneur. Cette attestation devra ensuite être scannée et réinsérée dans DAUPHIN ;

6 – La **Charte de partage des valeurs républicaines** devra également être complétée, signée et insérée dans la rubrique « Autre pièce » de Dauphin.

### **CERFA N°12156\*05**



Imprimer

Réinitialiser

**ASSOCIATIONS**

**DEMANDE DE SUBVENTION(S)**

Formulaire unique



*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)